

**Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 15 Février 2020 à 19h30. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire, siège en séance extraordinaire le 15 février 2021 à 19h30 par voie de visioconférence et téléconférence. Sont présents à cette téléconférence; Sièges # 3 M. Jules Lafleur. Sont présents à cette visioconférence; Maire, M. Robert Corriveau, Sièges # 1 M. Richard Kirouac, Sièges # 2 M. Steve Courchesne, Sièges # 4 M. Christian Lupien, Sièges # 6 M. Samuel Lanoie. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence et visioconférence

**(2021-02-010) Il est proposé par : Christian Lupien  
Et résolu unanimement des conseillers présents**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal puissent y participer par téléconférence et visioconférence.

M. Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (Article 156 du Code municipal du Québec).

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**(2021-02-011) Il est proposé par : Richard Kirouac  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que lu

**3. Abri Préau - Architecture**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire aménager un abri préau dans le carrefour citoyen,

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur les architectes nous exige des plans signés et scellés par un architecte,

**(2021-02-012) Il est proposé par : Steve Courchesne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 15 Février 2020 à 19h30. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021.**

**QUE** le mandat pour la confection des plans d'architecture pour l'abri préau soit donné à la firme Faucher Gauthier architectes Inc. au montant de 6 400\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le directeur général Donald Brideau soit autorisé à signer l'offre de service.

**4. Période de questions**

La séance est à huit clos, le maire M. Robert Corriveau, répond aux questions reçues. Les gens sont invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel.

**5. Levée de l'assemblée**

**(2021-02-013) Il est proposé par : Samuel Lanoie  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

\_\_\_\_\_  
Robert Corriveau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Donald Brideau  
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Pour approbation